



Projet Culturel de Territoire

Pays du Val d'Adour

Schéma de développement 2008-2010

L'élaboration de ce schéma s'appuie sur deux approches complémentaires :

- Premièrement il tient compte du bilan du premier Projet Culturel de Territoire (2004/2007), qui s'appuie sur l'évaluation menée en interne, sur l'évaluation du Contrat de Pays sur la période 2000-2006, et sur les préconisations ressorties des réunions de concertation menées sur le Pays du val d'Adour. Cette partie diagnostic fait apparaître les atouts et les limites du dispositif et permet d'identifier les axes stratégiques de développement pour un prolongement d'une politique culturelle à l'échelle du territoire.
- La deuxième approche prend en compte les ambitions du territoire et de la politique régionale en matière de développement culturel territorial, partie qui a vocation à être agréementée par les élus locaux et par la Région, jusqu'à la signature d'un nouveau Projet Culturel de Territoire pour la période 2008-2010.

1. Bilan du Projet Culturel de Territoire sur la période 2004/2007

Le Projet Culturel de Territoire du Val d'Adour, mis en œuvre de 2004 à 2007, s'est donné comme objectif d'équilibrer l'offre culturelle sur le territoire et d'expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement à l'échelle du Pays.

Les constats du diagnostic culturel en 2004 :

- Des acteurs culturels isolés et mal identifiés
- Un manque de communication et d'information
- Absence d'équipements culturels professionnels
- Une offre culturelle à développer et à améliorer

Les attentes formulées en 2004 :

- Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques
- Construire et offrir un service de proximité
- Valoriser les savoir-faire professionnels du territoire
- Promouvoir et accompagner des initiatives de qualité

Rappel des objectifs du Projet Culturel :

- A long terme : faire du Pays un Pays riche en pratiques et en offre culturelles
- A moyen terme : modifier et enrichir les pratiques et les échanges au sein du territoire
- A court terme : mettre en synergie les acteurs et favoriser l'émergence de projets

Les résultats du bilan 2004-2006 :

Points positifs :

- La plupart des objectifs du premier Projet Culturel ont été réalisés ;
- Un changement évident avec l'émergence de nouvelles propositions de spectacles, l'ouverture de 2 médiathèques, la progression d'actions existantes, la mise en place d'actions de formation collective.
- De nouveaux échanges à l'échelle du Pays qui préfigure un réseau d'acteurs culturels ;
- Développement du nombre de propositions et d'animations dans tous les domaines ;
- Développement des associations culturelles locales (création et maintien d'emplois, augmentation du budget et des actions) ;
- Un début de reconnaissance à l'extérieur du territoire ;
- Des projets plébiscités (coopération ARTe, interventions artistiques dans les écoles, l'agenda culturel du Pays...)

- Développement des équipements culturels (achat de matériel par les associations, mais aussi aménagement de salles à vocation culturelle) ;
- Une émulation autour des projets.

Les limites :

- Un maillage du territoire à améliorer, car les actions ont été relayées par une diversité d'associations inégalement réparties sur le territoire. Certaines zones sont restées en marge, faute de porteur de projet ;
- Pas d'avancée dans la structuration de l'enseignement musical, faute de demande et de capacité d'intervention du Pays sur ce domaine ;
- Peu d'avancée dans la structuration de la lecture publique, avec néanmoins l'ouverture de deux médiathèques intercommunales ;
- Un cheminement des dossiers très lourd et une réelle difficulté à mettre en cohérence les initiatives, du fait de l'absence d'opérateurs référents et reconnus qui pourraient jouer le rôle de tête de réseau (le pays ne peut pas être lui-même opérateur) ;
- Des difficultés dues à la structuration administrative du Pays qui a freiné l'harmonisation de l'offre culturelle sur deux axes majeurs préconisés dans l'étude (informatisation et formation des bibliothèques, réseaux de distribution des cinémas) ;
- Une faible lisibilité et une faible implication de la part des collectivités locales ;
- Les professionnels du monde de l'art n'ont pas encore repéré ou reconnu les initiatives menées par ces associations ;
- Une faible visibilité des actions réalisées : un manque de communication ciblée et professionnelle.

Des préconisations tirées de l'évaluation Pays et des réunions de concertation

La concertation menée au cours de l'évaluation du Contrat de Pays (2000/2006) a mis en valeur le succès du Projet Culturel de Territoire en ce qu'il a permis de développer l'offre culturelle en Val d'Adour et provoquer des rencontres. Toutefois, on trouve dans les préconisations le souhait d'une meilleure prise en compte de la diversité des publics (fort investissement auprès des jeunes, mais les personnes âgées ?) et la nécessité d'associer davantage culture, tourisme et patrimoine.

Les participants ont également souligné leurs craintes quant à la pérennisation des projets et ont affirmé la nécessité de poursuivre l'accompagnement et la coordination des acteurs culturels du territoire.

D'un point de vue général, le constat partagé entre techniciens, élus, financeurs, est que le Pays a besoin de se doter en interne d'outils.

Structurer l'offre culturelle, c'est aussi développer les équipements, qui vont pouvoir mobiliser, accueillir et valoriser les compétences locales : le Pôle culturel de Marciac et un réseau de petits lieux gérés professionnellement sur le Pays sont les atouts majeurs et une véritable opportunité de structuration de l'offre culturelle sur le territoire.

2. Les orientations stratégiques pour 2008/2010

Rappel des ambitions générales en faveur du développement culturel en Val d'Adour :

La logique de développement culturel à l'échelle du Pays passe par l'affirmation de trois ambitions :

- La réduction des déséquilibres territoriaux dus à la faible urbanisation, aux choix locaux, à l'attractivité des villes et territoires limitrophes, aux limites de l'action bénévole
- La mise en cohérence des actions culturelles sur les différentes communautés de communes et la structuration de l'offre culturelle sur le territoire.
- La participation à l'émergence d'une identité de Pays pour le Val d'Adour qui se traduise par une ouverture sur les arts et la culture.

Des logiques complémentaires :

Pour se donner les moyens des ambitions qu'il affiche sur cette nouvelle période, le Pays du Val d'Adour doit réussir à combiner trois exigences :

- Elaborer une politique de développement à l'échelle du Pays qui implique et encourage très fortement le rôle des communautés de communes qui souhaitent s'engager dans le projet.
- Mettre à profit l'existence et la légitimité d'un nouvel équipement : le Pôle Culturel de Marciac, au service du territoire.
- Donner à tous les habitants du Val d'Adour la possibilité d'accéder à une programmation culturelle de qualité pour favoriser l'émergence d'un secteur professionnel innovant et dynamique.

Trois orientations stratégiques pour le prolongement du Projet Culturel du Val d'Adour

Orientation n°1: Développer la place de la culture sur le territoire

- Le Pays : espace de labellisation de projets territoriaux ;
- Le Pays : espace de mobilisation des collectivités locales ;
- Le Pays : espace de conseil et d'accompagnement sur des projets spécifiques.

Orientation n°2 : Renforcer et pérenniser les projets structurants identifiés sur le territoire

Cet objectif se traduit par une structuration des actions et professionnalisation des acteurs identifiés dans le premier Projet Culturel, afin de :

- Soutenir les acteurs qui font l'émulation culturelle du territoire ;
- Développer des actions culturelles innovantes sur l'ensemble du territoire ;
- Accompagner et professionnaliser les acteurs culturels ;
- Veiller à une mutualisation des moyens et à la pérennisation des partenariats.

Orientation n°3 : Créer des passerelles entre domaines et nouer des partenariats

Ceci permettra de mettre en synergie la culture avec les autres domaines d'expérimentation sur le Pays. Sur la période précédente, l'approche territoriale de la culture a permis de faire évoluer les modes de fonctionnement des opérateurs culturels et les former à une nouvelle logique de projet.

Le territoire se donne notamment comme priorité de :

- Développer des projets culture/tourisme/patrimoine/développement durable dans le cadre de la démarche Agenda 21 engagée par le Pays ;
- D'ancrer les pratiques artistiques dans les dispositifs d'enseignement.

Un axe transversal : la communication, pour un rayonnement au-delà de ses frontières